

Gouvernement du Québec

Décret 723-2004, 15 juillet 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'Énergie et des Mines à Iqaluit (Nunavut), du 18 au 20 juillet 2004

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'Énergie et des Mines se tiendra à Iqaluit (Nunavut), du 18 au 20 juillet 2004;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, monsieur Sam Hamad, dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'Énergie et des Mines qui se tiendra à Iqaluit (Nunavut), du 18 au 20 juillet 2004;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de:

— monsieur Jean Quenneville, directeur de cabinet du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

— madame Luce Asselin, conseillère spéciale du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

— madame Valérie Grenier, adjointe de l'attaché de presse;

— monsieur Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

— monsieur Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

— monsieur Jean-Guy Léger, chef du Service des relations intergouvernementales (Mines) du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;

— madame Claire Robitaille, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

42892